

2025.04.45

ARRETE MUNICIPAL
Elagage d'arbres le long de la RD 110
24 rue du Plan d'eau

Le Maire de la Commune de NOIRETABLE,

VU le Code de la Route,

VUE le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande présentée par TRIBOULET Vincent, pour l'entreprise VINCENTRETIEN, Le Puy des Portes à NOIRETABLE et concernant des travaux d'élagage sur la propriété du 24 rue du Plan d'eau à NOIRETABLE.

VU l'arrêté préfectoral n° DT-25-0054 du 27/02/2025 portant avis annuel du Préfet de la Loire, et les réserves,

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux suscités et pour assurer la sécurité des usagers de la voie et le bon déroulement du chantier, il y a lieu de signaler ce chantier.

ARRETE

Article 1 – Il sera procédé à l'élagage des arbres, situés sur la propriété du 24 rue du Plan d'eau en bordure de la RD par l'entreprise VINCENTRETIEN.

Article 3 – L'entreprise VINCENTRETIEN devra respecter le manuel de chantier du conducteur de travaux.

Article 4 – Les restrictions suivantes seront instituées au droit de chantier : défense de stationner à compter **du 23 avril 2025 et pour une durée de 14 jours.**

Article 5 – La signalisation réglementaire et le balisage des travaux seront mis en place par l'entreprise.

Article 6 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 7 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- ddt.smer-securite-routiere-gestion-de-crise@loire.gouv.fr
- stdmontbrisonnais@loire.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers,
- M. Vincent TRIBOULET vicent.triboulet@orange.fr
- LFA voirie-eclairage@loireforez.fr,

NOIRETABLE, le 16 avril 2025

Le Maire,
Julien DEGOUT.

